



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 17ème législature

### Suites judiciaires de la rave party de Parnay

Question écrite n° 3329

#### Texte de la question

Mme Anne-Laure Blin attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur sur le taux de recouvrement des amendes dressées lors de la *rave party* non autorisée ayant eu lieu dans le Saumurois dans la commune de Parnay (49) en mai 2024. Durant 4 jours (du mercredi 8 mai au dimanche 12 mai 2024), plus de 10 000 personnes se sont rassemblées illégalement sur un terrain agricole privé causant de nombreux dommages à la population voisine. D'après les éléments communiqués par la préfecture de Maine-et-Loire, « les gendarmes ont ainsi relevé un total de 5 180 infractions, représentant un montant total d'amendes de plus de 650 000 euros ». Sur décision du procureur de la République de Saumur et du préfet de Maine-et-Loire, une saisie du matériel de sonorisation a également été effectuée. Au regard de l'ampleur de cet évènement et des préjudices causés, elle souhaiterait connaître le taux de recouvrement de ces amendes et les suites judiciaires données à ce rassemblement illégal.

#### Données clés

**Auteur :** [Mme Anne-Laure Blin](#)

**Circonscription :** Maine-et-Loire (3<sup>e</sup> circonscription) - Droite Républicaine

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 3329

**Rubrique :** Nuisances

**Ministère interrogé :** [Intérieur](#)

**Ministère attributaire :** [Comptes publics](#)

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [21 janvier 2025](#), page 195